



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/518
6 octobre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
Points 12, 20, 23, 24, 39, 52, 94, 95,
96, 97, 100, 101, 102, 161 et 163
de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE L'AIDE HUMANITAIRE ET DES
SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE FOURNIS PAR L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES, Y COMPRIS L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE

RESTRUCTURATION ET REVITALISATION DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET
LES DOMAINES CONNEXES

MISE EN OEUVRE DU NOUVEL ORDRE DU JOUR DES NATIONS UNIES
POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE DANS LES ANNÉES 90

DROIT DE LA MER

OUVERTURE DE NÉGOCIATIONS GLOBALES SUR LA COOPÉRATION
ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT

QUESTIONS DE POLITIQUE MACRO-ÉCONOMIQUE

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT

RELANCE DU DIALOGUE SUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION
ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT PAR LE
PARTENARIAT

MIGRATION INTERNATIONALE ET DÉVELOPPEMENT, Y COMPRIS
CONVOCATION D'UNE CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR
LES MIGRATIONS INTERNATIONALES ET LE DÉVELOPPEMENT

APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION DE LA CONFÉRENCE
INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT

SUITE DONNÉE AU SOMMET MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

RENFORCEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES

Lettre datée du 2 octobre 1995, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent des Philippines auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la Déclaration des Ministres des affaires étrangères des États Membres du Groupe des 77, adoptée lors de leur 19e réunion annuelle, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York le 29 septembre 1995 (voir annexe).

Au nom des États membres du Groupe des 77, je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale au titre des points 12, 20, 23, 24, 39, 52, 94, 95, 96, 97, 100, 101, 102, 161 et 163 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent des Philippines
auprès de l'Organisation des Nations Unies,

Président du Groupe des 77, New York

(Signé) Felipe MABILANGAN

ANNEXE

Déclaration des ministres des affaires étrangères des États membres
du Groupe des 77, adoptée le 29 septembre 1995

1. La dix-neuvième Réunion annuelle des ministres des affaires étrangères des États membres du Groupe des 77 s'est tenue à New York, le 29 septembre 1995.
2. Les ministres ont déclaré que la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies offrait à tous les États Membres de l'Organisation une occasion sans précédent de s'attacher avec plus de vigueur et d'efficacité à réaliser les buts et objectifs de la Charte afin d'assurer à tous de meilleures conditions de vie, d'éliminer la pauvreté, de réduire les inégalités et les écarts de revenus entre les pays et de promouvoir le développement. Tels étaient les défis que devait relever l'humanité à l'aube du XXI^e siècle. À cet égard, les ministres ont souligné que, dans un monde caractérisé par une interdépendance croissante et par la mondialisation et la libéralisation de l'économie, avec les avantages et les inconvénients inhérents à cette évolution – stimulation de la croissance et effets perturbateurs – la paix et la sécurité ne pouvaient être assurées en l'absence d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, en particulier dans les pays en développement.
3. Les ministres ont passé en revue l'évolution de la situation économique dans le monde. Il existait certaines tendances positives, mais la croissance de l'économie mondiale était toujours lente et déséquilibrée. Ils se sont également déclarés préoccupés par les effets préjudiciables qu'avait sur le développement l'environnement économique extérieur qui se caractérisait par le renforcement des tendances protectionnistes et de l'action unilatérale dans les pays développés, la détérioration des termes de l'échange, la stagnation ou le déclin de l'aide publique au développement, les restrictions imposées à l'accès aux technologies indispensables au développement, l'insuffisance des fonds alloués par les institutions financières internationales et l'irrégularité des flux financiers en direction des pays en développement, en raison notamment de l'instabilité des marchés mondiaux de capitaux et des fluctuations des taux de change. Ils ont aussi noté avec inquiétude l'écart entre les revenus des pays développés et ceux des pays en développement. Ils ont insisté sur la nécessité de prendre des mesures résolues pour inverser ces tendances.
4. Les ministres ont souligné que la coopération internationale pour le développement devrait viser l'instauration d'un environnement économique international porteur, afin que les efforts entrepris par les pays en développement eux-mêmes pour relancer la croissance économique et assurer le développement durable portent leurs fruits. Il était essentiel à cette fin que les politiques macro-économiques fassent l'objet d'une coordination permanente au niveau international afin de stimuler la croissance économique à l'échelle mondiale, et que les mécanismes internationaux de prise de décisions économiques soient transparents et associent pleinement les pays en développement. Il était indispensable aussi que les pays développés et les pays en développement instaurent un dialogue constructif sur tous les aspects importants du développement et mettent en place un véritable partenariat pour le développement. Il fallait au plus tôt tenir les engagements puis atteindre les

/...

objectifs fixés sur le plan international dans le domaine du développement, ce qui exigeait que des ressources suffisantes soient fournies. En effet, faute de ressources adéquates, les engagements pris dans les différentes instances internationales dans le domaine du développement resteraient lettre morte.

5. Les ministres se sont déclarés préoccupés par les initiatives visant à assujettir la coopération économique internationale à de nouvelles conditions, ce qui portait atteinte à la souveraineté des États. Alors que les ressources consacrées au développement se faisaient plus rares et que les pays en développement n'avaient qu'un accès restreint aux marchés de matières premières, de produits manufacturés et de services, des manoeuvres visant à faire dépendre les échanges, l'aide publique au développement et le transfert de technologies de conditions autres qu'économiques limitaient encore les perspectives de développement.

6. Les ministres ont instamment prié la communauté internationale d'éliminer immédiatement les mesures de pression économiques exercées sur des pays en développement, lorsque ces mesures n'ont pas été autorisées par les organes compétents des Nations Unies ou ne sont pas conformes aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et ont pour objectif d'imposer la volonté d'un pays à un autre pays.

7. Les Ministres ont souligné qu'il était urgent d'étudier l'incidence des sanctions économiques sur la situation humanitaire des populations des pays visés, et de prendre des mesures afin d'en atténuer les effets.

8. Les ministres ont réaffirmé leur volonté de négocier un agenda pour le développement qui soit orienté vers l'action et tienne compte des intérêts des pays en développement, en particulier de la nécessité d'appliquer les engagements pris au niveau international dans le domaine du développement. L'agenda pour le développement devait replacer la question du développement au coeur des préoccupations de l'Organisation des Nations Unies et redonner à l'Organisation un rôle central en matière de promotion de la coopération internationale pour le développement, établir un équilibre entre les activités de l'ONU dans le domaine du développement et ses autres activités, et traduire une volonté accrue de réaliser le développement des pays en développement et de consacrer à cette fin des ressources internationales plus importantes. À cet égard, ils ont pris note de l'état d'avancement des négociations sur l'agenda pour le développement et ont incité tous les membres du Groupe à continuer de travailler en étroite collaboration sur toutes les questions en suspens.

9. Les ministres ont prié tous les États de faire preuve de la volonté politique nécessaire à l'instauration d'un système commercial multilatéral qui soit ouvert, réglementé, équitable, sûr, non discriminatoire, transparent et prévisible, de façon à intégrer pleinement les pays en développement dans l'économie mondiale et dans le nouveau système commercial international. Ils ont réaffirmé la nécessité de veiller à l'application intégrale des accords issus des négociations d'Uruguay et ont invité instamment les États Membres, en particulier les pays développés, à appliquer intégralement les engagements pris dans l'Acte final. À cet égard, ils ont souligné que l'Acte final contenait des mesures spéciales et différenciées en faveur des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des pays importateurs nets de produits

alimentaires. Les ministres ont en outre invité les États Membres qui ne l'avaient pas encore fait à soumettre l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce à l'examen de leurs autorités compétentes, afin de le faire ratifier conformément aux procédures nationales en vigueur.

10. Ils ont dénoncé les actions unilatérales de nature protectionniste, en particulier celles qui ont été prises après la signature des accords de Marrakech et qui sont en contradiction avec les accords commerciaux multilatéraux. Ils ont souligné que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) avait un rôle essentiel à jouer pour mettre en place un système commercial multilatéral réglementé, prévisible et non discriminatoire. Les ministres ont également souligné la nécessité de recourir au mécanisme de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce pour résoudre les éventuels conflits commerciaux. Ils ont en outre insisté sur la nécessité d'actions concrètes visant à garantir que les pays en développement participent davantage à la croissance du commerce international, d'une façon qui soit proportionnée aux besoins de leur développement économique, ainsi que de mesures propres à atténuer les conséquences négatives que l'application de l'accord pourrait avoir sur les pays en développement, au moyen notamment d'indemnisations, de mesures visant à faciliter leur accès aux marchés et d'une aide financière à la restructuration de leur économie.

11. Les ministres ont noté avec satisfaction que le Gouvernement de la République de Singapour accueillerait la première Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce en décembre 1996.

12. Les ministres ont noté que la coopération économique sous-régionale et régionale constituait un important moyen de développer les échanges et d'encourager l'investissement, ainsi que le transfert de technologie. Ils ont souligné que la communauté internationale devait s'engager fermement à faciliter la coopération économique régionale dans le cadre d'un système commercial multilatéral ouvert, réglementé, équitable et non discriminatoire.

13. Ils ont aussi rejeté l'utilisation de mesures protectionnistes déguisées, sous la forme de concepts nouveaux liant les normes intérieures relatives à l'environnement, à la législation du travail, aux droits de l'homme et à d'autres problèmes sociaux, à l'application de mesures commerciales arbitraires et de pressions bilatérales à l'encontre des pays en développement.

14. Les ministres ont instamment invité la communauté internationale, en particulier les pays développés et les organisations internationales, à s'acquitter de leurs engagements concernant le transfert de ressources financières importantes, nouvelles et additionnelles, ainsi que de techniques aux pays en développement pour leur permettre de faire face à leurs problèmes de développement et d'exécuter leurs programmes actuels de développement.

15. Les ministres ont souligné que cette mobilisation des ressources pour le développement devrait être renforcée par des réductions des dépenses militaires des pays développés, notamment dans les domaines de la production, du stockage et de la mise au point de tous les types d'armes, en particulier des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive, selon les directives convenues dans le cadre du désarmement général et des priorités énoncées par la

dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, les ressources ainsi libérées permettant d'appuyer les efforts déployés par les pays en développement pour promouvoir le développement social et économique.

16. Tout en se félicitant de l'augmentation des courants de capitaux privés étrangers à destination de nombreux pays en développement, les ministres ont souligné qu'il était indispensable que ces courants, en particulier les investissements étrangers, soient de plus en plus destinés à tous les pays en développement et visent à renforcer la capacité de production, ainsi qu'à intensifier la croissance et les perspectives économiques des pays en développement. Ils ont aussi invité instamment la communauté internationale à envisager de prendre des mesures de transparence pour contrôler les mouvements de capitaux privés à court terme de manière à stimuler des investissements supplémentaires dans les secteurs productifs et à protéger les pays en développement des effets préjudiciables du caractère imprévisible de ces mouvements. À cet égard, ils ont noté que les pays en développement étaient désormais plus vulnérables aux chocs extérieurs en raison de l'intégration accrue de l'économie mondiale, ainsi que de leurs efforts de libéralisation de l'activité économique. Les pays exportateurs de capitaux devraient également faciliter et promouvoir les courants d'investissements étrangers directs à destination des pays en développement en instituant des incitations ainsi qu'en éliminant les obstacles s'opposant à l'importation de biens et de services en provenance de ces pays. Tout en tenant dûment compte du rôle des sociétés transnationales dans le domaine de l'investissement, ils ont souligné qu'il fallait redoubler d'efforts pour garantir que les courants de capitaux émanant notamment de ces sociétés correspondent aux politiques et priorités nationales du pays importateur.

17. Les ministres ont noté avec regret qu'en dépit de l'application de diverses stratégies adoptées par la communauté internationale au cours des 10 dernières années, le fardeau de la dette constituait encore l'un des principaux obstacles au développement des pays en développement, dans le cas notamment des pays les moins avancés, des pays à faible revenu et des pays à revenu intermédiaire. Ils ont réaffirmé que la communauté internationale, en particulier les pays donateurs et les institutions financières internationales, devaient d'urgence adopter une solution à la fois efficace, globale, équitable, orientée vers le développement et durable aux problèmes de la dette des pays en développement, notamment une réduction de la dette et une augmentation des apports financiers à des conditions de faveur destinés aux pays les moins avancés et aux pays africains. Par ailleurs, ils ont souligné que, dans les pays débiteurs, les politiques d'ajustement structurel ne devaient pas détourner les ressources des priorités sociales.

18. Les ministres ont noté que de nombreux pays en développement avaient adopté des réformes économiques dans le cadre des programmes d'ajustement structurel des institutions de Bretton Woods. Ces réformes s'étaient accompagnées d'importants coûts sociaux préjudiciables. Ils ont par conséquent invité à revoir les programmes destinés à atténuer les coûts sociaux et autres de l'ajustement structurel, grâce à des mesures appropriées d'élimination de la pauvreté et à des mesures efficaces de règlement des questions sociales prioritaires.

19. Les ministres ont souligné que les efforts déployés par les pays en développement pour mobiliser des ressources intérieures aux fins du développement devaient être complétés par des ressources extérieures en rapport avec leurs besoins en matière de développement. À cet égard, ils ont noté avec préoccupation que les organismes des Nations Unies avaient de plus en plus tendance à modifier la répartition des ressources et à recentrer les priorités privilégiant certains pays aux dépens des pays en développement.

20. Les ministres ont réaffirmé qu'il fallait obtenir d'urgence une augmentation sensible de l'aide publique au développement (APD), celle-ci ayant fléchi ces dernières années. À cet égard, ils ont vivement recommandé que les objectifs internationalement convenus en matière d'APD et les engagements en matière de ressources nouvelles et supplémentaires soient respectés et en particulier que les pays donateurs ne l'ayant pas encore fait honorent leur engagement d'allouer à l'APD 0,7 % de leur PNB d'ici à l'an 2000, ainsi que les engagements énoncés dans Action 21. Ils se sont également déclarés préoccupés par les tentatives de diminuer les montants de l'APD et ont souligné que les pays donateurs devaient améliorer aussi la qualité de l'APD, notamment en réduisant les frais de remboursement.

21. Les ministres ont réaffirmé qu'il était urgent de réunir une conférence des Nations Unies sur le financement du développement et se sont félicités des recommandations récemment formulées à cet égard par le Secrétaire général dans son rapport sur un Agenda pour le développement.

22. Les ministres ont souligné qu'il était important pour les pays en développement d'avoir accès à la science et à la technologie pour poursuivre leur croissance économique et leur développement. Il était donc essentiel que ces pays puissent participer aux progrès rapides de la science et de la technique, en bénéficier et y contribuer. Les ministres ont invité la communauté internationale à aider les pays en développement à renforcer et développer leurs capacités endogènes dans les domaines de la science et de la technique, y compris dans le domaine des techniques écologiquement rationnelles et des techniques nouvelles et naissantes. Ils l'ont également invitée à éliminer tous les obstacles entravant l'accès à la technologie et souligné que le transfert des techniques ne devait pas relever entièrement du secteur privé ni se faire aux prix du marché, mais qu'il devait au contraire, renforcer la productivité et la compétitivité des pays en développement sur le marché mondial ainsi qu'améliorer la qualité de la vie, la santé et l'environnement. À cet égard, ils ont souligné l'importance de la Commission de la science et la technique au service du développement. Ils ont également suggéré que soient créés et/ou renforcés des centres nationaux d'information technologique dans les pays en développement et que ces centres soient reliés par des réseaux aux niveaux régional et mondial en vue de promouvoir la recherche-développement et la diffusion des techniques dans les pays en développement.

23. Les ministres ont souligné qu'il était essentiel de donner suite aux grandes conférences des Nations Unies tenues depuis 1990 de façon que les engagements, recommandations et mesures approuvés lors de ces conférences soient mis en oeuvre dans les meilleurs délais. Pour ce faire, il était indispensable d'assurer l'unité thématique des résultats de chaque conférence, et d'adopter une approche coordonnée sur les questions intersectorielles. Ils ont approuvé

la décision adoptée à cet égard par le Conseil économique et social à sa session de fond en juin-juillet 1995 et souligné de nouveau que chaque commission technique devait être mise sur un pied d'égalité. Les dimensions et la composition des commissions chargées du suivi des conférences, comme la Commission de la population et la Commission du développement social, devaient être alignées sur celles d'autres commissions comme la Commission du développement durable et la Commission des droits de l'homme. Le Conseil économique et social devait également développer son programme de travail et formuler des recommandations concernant celui des commissions techniques de façon que les activités de suivi des conférences soient bien coordonnées.

24. Les ministres ont souligné de nouveau leur attachement à la réalisation des objectifs pour les enfants définis dans la Déclaration et le Plan d'action adoptés par le Sommet mondial pour les enfants et réaffirmés à nouveau dernièrement lors du Sommet mondial pour le développement social.

25. Les ministres ont souligné la nécessité d'une application rapide et intégrale des engagements et recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui étaient plus pertinents que jamais. Toutefois, la mise en oeuvre de ces recommandations ne devait pas porter atteinte au droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti de l'utilisation de leurs ressources, ce qui était essentiel pour une croissance économique soutenue et un développement durable. Ils ont aussi invité instamment la communauté internationale, en particulier les pays développés, à honorer tous leurs engagements, tels qu'ils sont énoncés dans l'Action 21.

26. Ils ont profondément déploré que les pays développés ne se soient pas acquittés de ces engagements et ils les ont à nouveau invités à fournir, comme ils s'y étaient engagés, des ressources financières et autres, nouvelles et supplémentaires, dont le niveau soit à la fois suffisant et prévisible. Ils ont également réaffirmé le rôle important que les institutions de Bretton Woods et les autres institutions financières internationales devaient jouer à cet égard. Ils ont aussi souligné que les pays développés devaient prendre des mesures pratiques pour assurer le transfert des techniques écologiquement rationnelles aux pays en développement à des conditions favorables, et notamment à des conditions concessionnelles et préférentielles.

27. Ils ont fait valoir qu'il importait d'appliquer à tous les niveaux les recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement et qu'il faudrait à cette fin des ressources nouvelles et additionnelles.

28. Les ministres ont réaffirmé qu'il faudrait organiser une conférence mondiale sur les migrations et le développement, compte tenu des recommandations de l'Assemblée générale, et ont souligné de nouveau la nécessité d'une coopération internationale et d'une action concertée face à la profonde détresse des travailleurs migrants et de leur famille. À cette fin, ils ont encouragé tous les pays à devenir parties à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

29. Les ministres ont souligné que, pour que les pays en développement puissent appliquer les décisions prises au titre de la Convention sur la diversité

biologique, il fallait donner la priorité à l'accès aux biotechnologies appropriées et au transfert de celles-ci, ainsi qu'à une approche plus constructive et coopérative des pays développés de façon que les bénéfices de l'utilisation des ressources biologiques puissent être partagés équitablement. Dans ce contexte, il faudrait examiner les moyens de protéger, d'acheter et d'utiliser efficacement les connaissances, les innovations et les pratiques traditionnelles des habitants des forêts, des populations autochtones et d'autres communautés locales concernant les forêts, ainsi que de partager de façon juste et équitable les avantages découlant de ces connaissances, innovations et pratiques. Les ministres ont également soutenu l'idée d'élargir la portée du débat relatif à cette question dans différents domaines. Ils se sont par ailleurs félicités de l'offre généreuse du Gouvernement indonésien d'accueillir en novembre 1995 la deuxième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et ont invité les États membres à y participer activement.

30. Les ministres ont souligné leur volonté d'adhérer aux principes et de remplir les engagements contenus dans la Déclaration du Sommet mondial pour le développement social et ont insisté sur la nécessité de mettre en oeuvre le Programme d'action visant à éliminer la pauvreté, à créer de nouveaux emplois productifs et à réduire le chômage, ainsi qu'à favoriser l'intégration sociale.

31. Les ministres se sont félicités de la tenue de la première Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi que des décisions prises à cette conférence, et ont noté que c'était une première étape dans le processus qui devait conduire à des initiatives concrètes visant à appliquer intégralement la Convention. Ils ont invité les parties à l'annexe I à remplir les obligations qui leur incombent au titre de la Convention, en particulier à fournir des ressources nouvelles et additionnelles et à transférer des technologies respectueuses de l'environnement à des conditions préférentielles et concessionnelles.

32. Les ministres ont invité tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à accélérer le processus de signature et de ratification de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, en vue de hâter l'entrée en vigueur et l'application intégrale et effective de la Convention et de ses annexes régionales. Il était nécessaire que la communauté internationale fournisse des ressources financières substantielles et un soutien actif sous d'autres formes pour étayer les efforts que déploient tous les États en développement parties à la Convention qui souffrent de la sécheresse, surtout les États africains et les pays les moins avancés, afin de combattre la désertification et d'atténuer les effets de la sécheresse.

33. Les ministres se sont félicités de l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et ont invité les pays qui ne l'ont pas encore fait à y adhérer. Ils attendaient avec intérêt l'issue positive de la réunion des États parties à la Convention, qui devait se tenir sous peu, y compris la création du Tribunal international du droit de la mer. Les ministres ont pris note de l'heureuse conclusion de la Conférence des Nations Unies sur les stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant

à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et les stocks de poissons grands migrateurs, qui apportait une contribution essentielle à la conservation et à l'utilisation à long terme des ressources marines biologiques, et ils se sont en particulier félicités de ce que l'Accord adopté par la Conférence ait tenu compte des besoins spéciaux des pays en développement en matière de conservation et de gestion de ces stocks ainsi que de développement de la pêche puisant dans ces stocks.

34. Les ministres se sont félicités de la tenue de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, à Beijing, et ont souligné le rôle important que jouent les femmes dans le développement économique et social. Il ont réaffirmé qu'ils s'engageaient à mettre en oeuvre le Programme d'action, tel qu'adopté à Beijing, à réaliser l'égalité, le développement et la paix pour tous, ce qui exigera une mobilisation adéquate de ressources aux niveaux national et international, ainsi que l'octroi aux pays en développement de ressources nouvelles et additionnelles en provenance de tous les mécanismes de financement disponibles.

35. Les ministres ont dit qu'ils soutenaient pleinement la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et son processus préparatoire. Ils ont noté que les deux thèmes retenus revêtaient une importance cruciale pour l'application du Plan d'action mondial : "Des établissements humains viables dans un monde en pleine urbanisation" et "Un logement pour tous". En effet, fournir à tous un logement adéquat était une condition essentielle du développement socio-économique et de la stabilité des établissements humains, ainsi que du développement durable. Les ministres ont exprimé l'espoir que les délibérations et les décisions d'Habitat II conduiraient à prêter une attention accrue aux problèmes des établissements humains et à intensifier la coopération internationale dans ce domaine. Ils ont réaffirmé la Stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000, adoptée par l'Assemblée générale en 1988, qui doit permettre de s'attaquer au problème du manque d'accès à un logement sûr et adéquat et aux moyens d'assainissement, et ont invité les États Membres et la communauté internationale à renforcer considérablement l'appui, financier et autre, qu'ils offrent pour appliquer la Stratégie et donner suite aux conclusions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains.

36. Les ministres ont souligné la nécessité de renforcer les mécanismes internationaux permettant d'offrir une aide humanitaire et financière aux réfugiés et aux pays hôtes et de promouvoir la notion de responsabilité partagée.

37. Les ministres ont redit qu'ils s'inquiétaient vivement de la situation socio-économique critique qui continuait de régner en Afrique ainsi que de la dégradation de l'économie et ont regretté que, quatre ans après son adoption, le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 demeure largement lettre morte. Ils ont déploré le fait que la communauté internationale, surtout les pays développés, n'avait pas pris les mesures de soutien aux efforts de développement des pays africains qui étaient prévues, entre autres, dans le nouvel Ordre du jour, et qui avaient été réaffirmées durant le débat de haut niveau que le Conseil économique et social avait consacré au développement de l'Afrique et à la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour. Ils ont appelé la communauté internationale à augmenter son

assistance à ces pays, tout en soulignant que le développement économique et social du continent dépendait en premier lieu des efforts des pays africains eux-mêmes et ont exprimé l'espoir que l'examen à mi-parcours des progrès accomplis dans l'application du nouvel Ordre du jour permettrait de relancer l'intérêt de la communauté internationale pour le développement de l'Afrique.

38. Les ministres ont exprimé leur profonde préoccupation devant la dégradation de la situation socio-économique des pays les moins avancés (PMA) et ont demandé que la communauté internationale s'acquitte d'urgence des nombreux engagements pris en matière de développement des PMA, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration et le Programme d'action de Paris pour les années 90 en faveur des PMA. À cet égard, les ministres ont exprimé l'espoir que la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen global à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action serait à même de recommander des mesures nouvelles et additionnelles permettant l'application intégrale et en temps voulu du Programme d'action.

39. Les ministres ont appelé la communauté internationale à prêter une attention particulière aux problèmes et besoins spéciaux que connaissent les pays en développement sans littoral en matière de développement, et à offrir un soutien à ces pays, surtout grâce à la coopération technique et à l'assistance financière des pays développés, ainsi que des institutions financières multilatérales de développement, pour leur permettre de participer efficacement à une économie en mondialisation rapide. Ils ont également noté que les pays en développement de transit connaissant de graves problèmes économiques, leurs efforts en vue de créer une infrastructure viable pour le transport en transit, appelaient également le soutien financier et technique de la communauté internationale.

40. Les ministres ont appelé la communauté internationale à donner une priorité spéciale à l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, et ils ont en particulier souligné l'urgence de dégager à cette fin des ressources nouvelles et additionnelles.

41. Les ministres ont réaffirmé l'importance des activités opérationnelles de développement menées par le système des Nations Unies à l'appui du progrès socio-économique de tous les pays en développement, et ont souligné que ces activités devaient être menées conformément aux mandats établis par l'Assemblée générale et dans le cadre des priorités nationales des pays en développement. Ils se sont déclarés déçus par la diminution constante des ressources mises à la disposition des activités opérationnelles de développement exécutées par les Nations Unies et ont appelé de nouveau les pays développés à accroître leurs annonces de contributions à ces activités de façon que leur financement se fasse sur une base continue, prévisible et assurée.

42. Ils ont souligné que, pour améliorer l'efficacité et l'efficience des activités opérationnelles de développement, il fallait accroître d'urgence le montant des ressources allouées par les donateurs de façon continue, prévisible et assurée. À cet égard, ils ont réaffirmé que les mesures visant à réviser le mécanisme de financement, à réformer la structure institutionnelle et la gestion opérationnelle, ou même à fusionner les services administratifs des fonds et programmes, outre qu'elles réduisent la capacité de chaque fonds et programme,

entraînent une diminution des ressources disponibles, essentielles pour atteindre les objectifs fixés.

43. Les ministres ont souligné que les institutions internationales devaient devenir véritablement démocratiques et internationales, en assurant la participation égale de tous leurs membres au processus de prise de décisions, afin de relever les défis que sont la croissance économique et le développement durable dans le contexte de la mondialisation de l'économie et du renforcement de l'interdépendance entre les pays. À cet égard, ils ont considéré que l'ONU, principale institution universelle, devait, conformément aux buts et principes de la Charte, jouer un rôle actif et central en formulant la coopération internationale aux fins de la croissance économique et du développement, et en examinant la question du développement sur la base d'une approche intégrée. Ils ont souligné que l'ONU devait s'acquitter pleinement de son mandat dans le domaine du développement et des questions économiques et examiner les questions de développement en maintenant un équilibre par rapport à la question du maintien de la paix et à d'autres questions. Les ministres étaient convaincus que ce mandat ne pourrait être renforcé que grâce à la volonté politique et à la coopération de États Membres, notamment grâce à la fourniture de ressources supplémentaires visant à renforcer les structures de l'Organisation consacrées au développement de façon à assurer la mise en oeuvre intégrale de leur mandat.

44. Les ministres attendaient avec intérêt l'examen qui serait entrepris lors de la cinquantième session de l'Assemblée générale sur la restructuration et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social, mais ils ont souligné que cet exercice avait peu de chances de réussir tant que certains Membres dont les quotes-parts étaient les plus élevées ne verseraient pas leurs contributions sans condition, intégralement et sans retard. Les ministres ont aussi souligné qu'il fallait atténuer les effets négatifs de ces réformes et améliorer la participation des pays en développement au processus de décision au sein des organes directeurs des fonds et programmes du système des Nations Unies et au sein des secrétariats des organismes des Nations Unies.

45. Les ministres ont donc considéré que l'Assemblée générale – mécanisme intergouvernemental suprême en matière d'élaboration et d'évaluation des politiques dans les domaines économique et social et les domaines connexes – devait jouer de façon plus décisive son rôle directeur en ce qui concerne ces questions, comme prévu par la Charte. À cet égard, ils ont rappelé que l'ONU avait un mandat général dans les domaines économique et social, comme énoncé dans la Charte, et ont rejeté l'idée d'une répartition des tâches entre les différentes institutions dans le domaine du développement ou celle de l'avantage relatif de telle ou telle institution. En outre, ils ont souligné que le Conseil économique et social devait jouer pleinement son rôle, tel qu'il était défini dans la Charte et dans des résolutions récentes de l'Assemblée générale.

46. La CNUCED était la seule entité du système des Nations Unies qui traite de façon approfondie des questions de commerce et développement. Elle constituait donc un centre important au sein du système des Nations Unies pour aborder de façon intégrée les questions de développement et les questions apparentées. Les ministres, en conséquence, attachaient une importance particulière au renforcement de la CNUCED en vue de lui permettre de s'acquitter pleinement de

son mandat en matière de développement, en particulier du fait de la création de l'Organisation mondiale du commerce, eu égard à la mondialisation de l'économie internationale et au renforcement de l'interdépendance économique entre les États, ainsi qu'aux conséquences de cette évolution sur les perspectives de croissance économique et de développement des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays d'Afrique. Les ministres ont souligné aussi que la CNUCED avait gagné en importance, après l'achèvement des négociations d'Uruguay et la création de l'Organisation mondiale du commerce, qui avait renforcé la nécessité de disposer d'une instance ou d'une institution formulant des politiques dans le domaine du commerce et du développement. Ils ont donc réaffirmé leur ferme volonté de renforcer la CNUCED et ont engagé la communauté internationale à appuyer pleinement ce renforcement.

47. Les ministres se sont félicités de la nomination de l'Ambassadeur Rubens Ricupero, nouveau Secrétaire général de la CNUCED; ils ne doutaient pas qu'il bénéficierait du plein appui du Secrétaire général de l'ONU. Ils ont noté avec satisfaction que le Gouvernement sud-africain accueillerait la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à Johannesburg, du 26 avril au 11 mai 1996; ils espéraient que cette session renforcerait le mandat de la CNUCED en matière de commerce et de développement et susciterait des contributions et des initiatives importantes en faveur du développement.

48. Les ministres ont souligné aussi qu'il était urgent de promouvoir l'industrialisation – élément essentiel pour l'économie de l'ensemble des pays en développement – et que l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) jouait un rôle déterminant en la matière. Le rôle de l'ONUUDI était devenu plus important du fait de la mondialisation de la production et de la croissance des échanges commerciaux, des courants d'investissement et des transferts de technologie, et des conséquences de cette évolution sur l'industrialisation des pays en développement. Ils ont réaffirmé leur volonté de renforcer et de soutenir l'ONUUDI pour l'aider à mettre en oeuvre ses programmes axés sur le développement.

49. Les ministres ont jugé aussi qu'il convenait de renforcer les commissions économiques régionales, qu'ils considéraient comme de précieux centres de coordination pour les activités de développement du système des Nations Unies au niveau régional, à même d'aider les pays de chaque région à mettre en oeuvre les recommandations des grandes conférences sur le développement. Ils ont souligné le rôle que jouaient ces commissions en aidant l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social et de concert avec d'autres institutions spécialisées, à entreprendre ses activités théoriques et pratiques dans le domaine de l'économie et du développement. Pour cette raison, ils estimaient nécessaire que le Conseil économique et social renforce la coordination avec ces organismes et entre ceux-ci. Les ministres ont demandé au système des Nations Unies, y compris aux institutions de Bretton Woods, d'appuyer l'action des commissions économiques régionales.

50. Compte tenu du rôle accru de ces organismes, institutions spécialisées et commissions régionales pour ce qui est du renforcement du processus de développement et de la coopération internationale en matière de développement,

fondement de la paix et de la sécurité, les ministres se sont engagés à renforcer leur rôle et leur contribution.

51. Les ministres ont prôné une interaction et une coordination accrues entre les institutions de Bretton Woods et les autres organismes des Nations Unies, y compris les institutions spécialisées et les organismes chargés de l'élaboration des politiques, et ce à titre prioritaire, dans le cadre de l'Agenda pour le développement, comme demandé dans la résolution 47/181 de l'Assemblée générale. À cet égard, les ministres ont souligné qu'il était nécessaire d'examiner et de redéfinir le mandat et les fonctions des institutions de Bretton Woods, en cherchant notamment à démocratiser leur direction et à promouvoir des mécanismes de prise de décisions internes qui soient plus transparents et faisant appel à une plus grande participation.

52. Les ministres ont réaffirmé que la coopération Sud-Sud faisait partie intégrante de la coopération internationale aux fins du développement et constituait un fondement essentiel de l'autonomie collective, de la croissance économique et du développement. Les pays en développement devaient donc saisir toutes les occasions d'étendre la coopération Sud-Sud; il convenait aussi d'examiner comment le Programme d'action de Caracas (PAC) et le Programme d'action pour la coopération économique (PACE) pouvaient se compléter et se renforcer mutuellement. Les ministres ont souligné aussi la nécessité de revitaliser le Système global de préférences commerciales entre pays en développement, en particulier en ce qui concerne l'achèvement de la deuxième série de négociations. Ils ont considéré que la fin de la guerre froide offrait de nouvelles possibilités et posait de nouveaux défis à la coopération Sud-Sud à tous les niveaux.

53. Ils ont réaffirmé aussi que la coopération Sud-Sud n'était pas censée remplacer la coopération Nord-Sud mais la compléter. Il était donc dans l'intérêt de la communauté internationale, en particulier des pays développés, d'appuyer la coopération Sud-Sud par des moyens financiers et autres. À cet égard, ils ont demandé à l'Organisation des Nations Unies d'envisager de convoquer une conférence internationale sur la coopération Sud-Sud en 1997 au plus tard.

54. Les ministres ont souligné l'importance accrue de la coopération économique et technique entre pays en développement, qui appuie les efforts de développement de ces derniers, leur permettant de participer efficacement au nouvel ordre économique mondial de plus en plus influencé par la mondialisation et la libéralisation de l'économie. À cet égard, ils se sont félicités que le Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement ait adopté de nouvelles orientations et que le Conseil d'administration du PNUD ait augmenté les ressources affectées à ces activités. Ils ont prié l'Administrateur du PNUD de continuer à préserver l'identité distincte du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement et d'affecter au Groupe les ressources nécessaires pour lui permettre d'assumer ses responsabilités.

55. Les ministres ont reconnu l'importance du rôle et des activités du Centre du Sud et réitéré leur ferme volonté de l'appuyer. À cet égard, ils se sont félicités de l'entrée en vigueur de l'Accord portant création du Centre et ont

engagé tous les membres du Groupe qui ne l'avaient pas encore fait à envisager de ratifier l'Accord. Ils se sont félicités aussi de l'issue positive de la première session du Conseil des représentants, tenue à Genève les 18 et 19 septembre 1995, et ont invité le Centre du Sud à renforcer encore ses relations et ses activités de coopération avec le Groupe des 77.

56. Les ministres ont approuvé le rapport du Comité d'experts du Fonds d'affectation spéciale Perez-Guerrero, présenté conformément au mandat de la huitième réunion du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination, et en ont approuvé ses recommandations. Ils se sont félicités des résultats enregistrés par le Fonds d'affectation spéciale et sont convenus d'étudier les moyens d'élargir ses ressources. Ils ont félicité le Centre du Sud, premier lauréat du prix décerné par le Groupe des 77/PNUD à une entité oeuvrant dans le domaine de la coopération économique et technique entre pays en développement.

57. Les ministres se sont félicités de l'offre généreuse faite par le Gouvernement de la République des Philippines d'accueillir la neuvième session du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination de la coopération économique entre pays en développement, qui doit se tenir à Manille du 9 au 12 février 1996. Ils ont engagé les États membres du Groupe des 77 à participer activement à cette réunion et à y envoyer des représentants de haut niveau, vu son importance.

58. Les ministres se sont félicités aussi des résultats de la Réunion d'examen sectoriel sur l'énergie, tenue à Jakarta (Indonésie) du 5 au 7 septembre 1995; ils ont accueilli avec satisfaction l'offre généreuse faite par le Gouvernement guyanais d'accueillir la Réunion d'examen sectoriel sur l'alimentation et l'agriculture à Georgetown du 15 au 19 janvier 1996, et ils ont engagé les membres du Groupe des 77 à participer activement à cette réunion.

59. Les ministres ont félicité les Présidents du Groupe des 77 et du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés d'avoir rendu opérationnel le Comité mixte de coordination entre le Groupe des 77 et le Mouvement des pays non alignés. Ils ont souligné que la coordination et la coopération entre ces deux groupes étaient nécessaires pour défendre les intérêts des pays en développement à l'égard de différentes questions multilatérales et ils ont réaffirmé leur volonté de poursuivre cette coordination par le biais du Comité mixte de coordination.

60. Les ministres ont accueilli avec satisfaction la démarche des coprésidents du Comité mixte de coordination, qui, lors de la réunion du G-7 à Halifax, ont présenté la position des pays en développement sur les grandes questions de développement et l'agenda pour le développement du Groupe des 77. À cet égard, les ministres ont souligné qu'il était important que les pays industrialisés partenaires, notamment le G-7, tiennent pleinement compte des vues et intérêts des pays en développement dans leurs délibérations et leurs décisions sur les questions économiques mondiales.

61. Les ministres ont souligné que la onzième Conférence des chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés, qui devait se tenir à Carthagène (Colombie) du 18 au 20 octobre 1995, serait une nouvelle occasion majeure de relancer les actions entreprises en commun par les pays en développement en ce qui concerne

les questions internationales et d'imprimer un nouvel élan politique aux efforts de coordination et de coopération entre le Mouvement des pays non alignés et le Groupe des 77.

62. Les ministres ont pris note de la mise en route des arrangements d'autonomie palestinienne dans la bande de Gaza et à Jéricho et ont demandé que ces arrangements soient rapidement étendus à l'ensemble des territoires occupés conformément à la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie. À cet égard, ils ont confirmé leur soutien au peuple palestinien dans sa lutte pour l'exercice de ses droits inaliénables, y compris celui de créer un État indépendant sur leur territoire national, y compris Jérusalem. Ils ont réaffirmé également la responsabilité permanente de l'ONU pour ce qui est de la question de Palestine. Ils ont souligné la nécessité d'apporter aux Palestiniens une assistance internationale pour soutenir leurs efforts de développement dans les domaines économique et social. Les ministres ont également réaffirmé leur appui au processus de paix amorcé à la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient à Madrid, qui vise à instaurer une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, sur la base des résolutions 242 (1967), 238 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité, et sur le principe de la terre contre la paix.

63. Les ministres étaient préoccupés par les graves difficultés financières que connaissait l'Organisation des Nations Unies parce que certains États Membres, en particulier ceux dont la quote-part est la plus importante, n'assumaient pas pleinement et en temps voulu les obligations financières leur incombant en vertu de la Charte. Cela nuisait à la capacité de l'Organisation d'exécuter pleinement les programmes et activités que les États Membres lui avaient confiés, en particulier dans le domaine du développement, et d'assumer ses obligations financières.

64. Les ministres ont réaffirmé que les États Membres avaient sur le plan juridique l'obligation d'assumer les dépenses de l'Organisation et de verser leurs quotes-parts en temps voulu et intégralement, conformément à la Charte des Nations Unies. Il fallait certes faire preuve de compréhension et de compassion à l'égard de ceux qui étaient temporairement incapables de s'acquitter de leurs obligations financières en raison de véritables difficultés économiques, mais tous les autres États Membres, en particulier certains des principaux contributeurs, devaient ne ménager aucun effort pour verser leurs quotes-parts sans condition, en temps voulu et intégralement.
